La mise en œuvre de "l'opérateur économique agréé"

L'institut de l'opérateur économique agréé est désormais ancré définitivement dans la réglementation douanière européenne. Celui-ci, conformément à l'article 5a du code des douanes européen, accorde des facilitations lors des contrôles douaniers liés à la sécurité et des simplifications de procédure àun opérateur économique agréé. Cependant la mise en pratique de la personne de l'opérateur économique agréé

n'est pas encore réglée du tout ni dans la réalité de l'entreprise ni dans l'administrative. L'objectif du 18^{ème} Colloque Douanier Européen est de suivre l'introduction et la mise en œuvre de l'institut de l'opérateur économique agréé d'un oeil critique: sont à analyser et examiner les conditions d'autorisation et les procédures d'autorisation, les conséquences juridiques, les sanctions et les conséquences organisatrices pour les entreprises.

Douane et TVA

Le droit d'impôt sur le chiffre d'affaires et le droit douanier sont interconnectés par des différents points communs. Ceci s'avère aussi avec la nouvelle obligation de déclarer les marchandises avant leur importation. Car de la déclaration préalable au bureau d'entrée à la frontière extérieure il n'est plus loin jusqu'au dédouanement central. L'interlocuteur de l'importateur est le bureau de douane au siège de celui-ci qui fournit les données nécessaires pour l'analyse des risques au bureau de douane frontalier et qui en plus s'occupe lui-même du recouvrement des droits et taxes d'importation. Ce modèle ne fonctionne que si les règlements relatifs au droit fiscal y sont adaptés, sans favoriser pour autant la défraudation massive de la TVA. Le Colloque Douanier Européen s'occupera donc une fois de plus des interfaces entre douane et TVA.

Nouveaux développements dans le droit de taxation des produits énergétiques et dans le droit préférentiel

L'utilisation des préférences tarifaires a une très grande importance pour l'économie européenne du côté d'exportation aussi bien que d'importation. La Commission Européenne a présenté un Livre vert, établissant des propositions pour des règles d'origine préférentielles dans l'avenir modifiant décisivement la pratique actuelle. La première mise en œuvre de ces plans a été réalisée par les nouvelles règles d'origine pour les pays en voie de développement. Au Colloque, pour la première fois, des représentants de la Commission et de l'économie en parleront.

La nouvelle loi de taxation des produits énergétiques prévue montre à côté des modifications causées par le droit communautaire des changements structurels et systématiques pour de nombreuses entreprises de l'économie allemande. Le Colloque Douanier Européen qui informe à temps avant l'entrée en vigueur.

Partenaire:



et



Sponsors:



Forum Européen pour le Commerce Extérieur, les Taxes Indirectes et la Douane

Le comité directeur

Prof. Dr. Hans-Michael Wolffgang (Président), Münster

Dr. Isabell Halla-Heißen, Regierungsdirektorin (Vice-Présidente),

Münste

Prof. Dr. Reginhard Henke (Vice-Président), Münster

Thomas Weiss, avocat (Trésorier) Münster

Matthias Bongartz, Regierungdirektor, Münster

Rainer Ehmcke, Ministerialrat, Bonn

Dr. Lothar Gellert, Regierungsdirektor, Bonn

Le comité consultatif

Prof. Dr. Dirk Ehlers, Directeur de l'Institut de Droit Public des Affaires

Economiques à l'Université de Münster (Président)

Dr. Albert Beermann, Vice-président en retraite de la Cour fédérale des finances. München

Prof. Dr. Dieter Birk, Directeur de l'Institut de Droit Fiscal à l'Université de Münster

Reinhard Fischer, Deutsche Post World Net, Bonn

Dr. Christian Haid, Chambre Economique d'Autriche, Wien

Roland Hirt, Direction Générale des Douanes, Bern

Dr. Hans-Joachim Prieß. LL.M., avocat. Berlin

Günter Roeder, avocat, BASF AG, Ludwigshafen

Dr. Horst Seelig, Directeur Régional des Finances, Nürnberg

Prof. Dr. Peter Witte, École Nationale Supérieure d'Administration, Section Finances. Münster

Christoph B. Wolf, avocat, Chambre Nationale de Commerce et d'Industrie, Berlin / Bonn

Remarque: Les communications et les discours du colloque seront traduits simultanément (français/anglais/allemand)

Lieu: Neckar Forum Esslingen, Hauffstr. 6, 73728 Esslingen

Bureau du Colloque: EFA: 01.6.: 9.00 - 18.00 H + 02.6.: 8.00 - 13.00 H

Droit d'inscription: 540,-- \in ; pour les membres (Duquesne Group :

ACS, EFA, ODASCE, SITPRO) 440,-- €, (y compris les documents de scéance, le compte rendu, rafraîchissements, buffet)

Coordonnées banc.: Postbank Dortmund, BLZ 440 100 46, Kt.-

Nr.: 53 33 469, IBAN: DE 03 4401 0046 0005333469, BIC: PBNKDEFF

Erste Bank, Wien, BLZ 20 111, Kt.-Nr.:300 502 32864

Informations et inscription (aussi possible en ligne):

EFA-Geschäftsstelle, Institut für Steuerrecht

Universitätsstr. 14-16, D-48143 Münster

Tel: +49 (0)251/83 275 75, Fax: +49 (0)251/83 211 02

E-mail: office@efa-muenster.de

Homepage: http://www.efamuenster.de

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée. Hébergements:

Des contingents de chambres sont disponibles sous le mot repère "EFA" (-Tagung") dans les hôtels suivants :

Best Western Premier Hotel-Park Consul**** (Lieu du Colloque) (Chambre single: 125/135 €, Chambre double: 145/155 €, petit-

déieuner compris)

Grabbrunnenstr. 19, 73728 Esslingen

Tel.: 07 11 / 13 63 200, Fax: 07 11 / 35 11 206

Hotel am Schillerpark*** (Chambre single: 89 €, Chambre double: 98 € petit-déieuner compris)

Neckarstr. 60, 73728 Esslingen

Tel.: 07 11 / 93 13 30, Fax: 07 11 / 93 13 3100

Ringhotel Rosenau*** (Chambre single: 62 €, Chambre double: 86 €, petit-déjeuner compris)

Plochinger Str. 65, 73730 Esslingen

Tel.: 07 11 / 31 54 56 0. Fax: 07 11 / 31 61 34 4

Réservation d'autres hôtels:

Esslinger Stadtmarketing und Tourismus GmbH

Tal - 07 11 / 20 60 20 60 Eav- 07 11 / 20 60 20 20

Chances et risques nouveaux pour l'économie européenne

opérateur économique agréé / douane et TVA / nouvelle loi de taxation des produits énergétiques / nouveaux développements dans le secteur de l'origine préférentielle des marchandises

18^{ème} Colloque Douanier Européen du 1^{er} au 2^{ème} Juin 2006

à Esslingen

organisé par

le Forum Européen pour le Commerce Extérieur, les Taxes Indirectes et la Douane

en coopération avec

AEB GmbH

et

Ernst & Young AG

Sponsorisé par

AWA - AUSSENWIRTSCHAFTS-AKADEMIE (l'ACADÉMIE POUR L'ÉCONOMIE EXTÉRIEUR)

Lieu:

Neckar Forum Esslingen Hauffstr. 6, 73728 Esslingen

Mercredi 31 Mai 2006

20H00 Rencontre des participants

Weinkeller Einhorn

Heugasse 17, 73728 Esslingen

Jeudi 1er Juin 2006

Prof. Dr. Peter Witte, École Nationale Supérieure Animation:

d'Administration, Section Finances, Münster

10H00 Ouverture du Colloque

> Prof. Dr. Hans-Michael Wolffgang, Président de l'EFA. Münster

10H15 La politique de sécurité et douanière comme

> défi pour l'organisation dans l'entreprise Peter Michael Belz, AEB GmbH, Stuttgart

10H45 Pause

- "La mise en œuvre de "l'opérateur économique agréé" -

Cadre de Normes de l'OMD et l'opérateur 11H45

économique agréé

Larry Burton, Organisation Mondiale des Douanes

Bruxelles

12H15 Le statut de l'opérateur économique agréé

Dr. Susanne Aigner, Commission Européenne,

DG TAXUD. Bruxelles

13H00 Buffet sur place

14H00 L'opérateur économique agréé et C-TPAT

> Laden. Innovations, D. Trade

Minneapolis, États Unies

L'opérateur économique agréé du point de 14H30

vue de l'économie

Bernd Stadtler, Hugo Boss AG, Metzingen

15H00 Pause

15H30 - 18H00 Table ronde sur la mise en œuvre de

"l'opérateur économique agréé"

Animation: Prof. Dr. Peter Witte

Participants: Dr. Bettina Vogl-Lang, Ministère des Finances, Wien

> Michèle Petitgenet, ODASCE, Paris Malcolm McKinnon, SITPRO, London

Roland Hirt. Administration fédérale des douanes. Bern

Dr. Dierk Hahn. Ministère des Finances. Bonn Dr. Wolfgang Uhlig, Ministère des Finances, Bonn Kay Masorsky, Ernst & Young AG, Stuttgart

Jürgen Böer, Schott AG, Mainz, Président du groupe de travail "Douanes" de la Fédération des Industries alle-

mandes

Reinhard Fischer, Deutsche Post World Net, Bonn

18H30 - 20H00 Réception par le maire de la ville d'Esslingen

Altes Rathaus, Rathausplatz 1, Esslingen

Vendredi 2^{ème} Juin 2006

Section 1:

- nouveaux développements dans le secteur de l'origine préférentielle des marchandises -

09H00 L'avenir de l'origine préférentielle des

marchandises

Jean-Michel Grave, Commission Européenne,

DG TAXUD, Bruxelles

09H20 Les attentes de l'économie européenne

Ralph Kamphöner, Eurocommerce, Bruxelles

09H40 Discussion

Animation Prof. Dr. Hans-Michael Wolffgang, Université de

Münster

Section 2:

- La nouvelle loi de taxation des produits énergétiques -

09H00 La nouvelle loi de taxation des produits éner gétiques du point de vue de l'administration

Peter Bille, Ministère des Finances, Bonn

09H20 La nouvelle loi de taxation des produits éner

> aétiques du point de vue de l'économie Günter Roeder, BASF AG, Ludwigshafen

09H40 Discussion

Matthias Bongartz, École Nationale Supérieure Animation

d'Administration. Section Finances. Münster

10H00 Pause

- Séance plénière: Douane et TVA -

11H00 Le dédouanement central

Michael Lux, Commission Européenne,

DG TAXUD. Bruxelles

11H20 La lutte contre la défraudation de la TVA

Norbert Haag, Office Central Fédéral des Impôts,

11H40 Problèmes pratiques et juridiques de l'économie

Dr. Christoph Wäger, Ernst & Young AG, Frankfurt

12H00 Discussion

Prof. Dr. Reginhard Henke, École Nationale Animation:

Supérieure d'Administration, Section Finances,

Münster

13H00 Conclusion

Prof. Dr. Hans-Michael Wolffgang, EFA

251 83 Inscription par télécopie: 0049

 du 1 ^{er} . au 2 ^{ème} Juin 2006] personne(s).
Par ceci, je m'inscris définitivement au 18 ^{ème} . Colloque Douanier Européen du 1 ^{er} . au 2 ^{ème} J	Je participerai au rencontre informel des participants le 31/05/2006 avec [] personne(s).
	Ξ

œ.

participeral le vendredi matin de 09H00 à 10H00 à la section [suis membre de l'EFA / d'ODASCE / de l'ACS

Je e

Organisation etc.

_ Entreprise, (

Nom

B.P. (officielle / privée) -Rue / F

Code postal / Ville (officielle / privée)

Titre / Grade. univers., Profession

Prénom